



Dans le cadre de la coopération entre l'INALCO et l'URBA, des bourses de mobilité d'enseignement et de formation sont offertes aux personnels enseignants et administratifs des deux établissements pour se rendre dans l'établissement partenaire pour une mission d'enseignement ou de formation.

Ces mobilités seront financées et réalisées dans le cadre du programme européen Erasmus+.

#### Conditions d'éligibilité :

- Être employé de l'établissement d'origine (INALCO ou URBA),
- Aucune condition de nationalité,
- Durée de la mobilité comprise entre 5 jours et 2 mois,
- Ne pas bénéficier d'autres financements provenant de l'Union européenne pour la réalisation de cette mobilité,
- Pour les missions d'enseignement, enseigner au minimum 8h/semaine.

#### Types de mobilités

- *Mobilité d'enseignement* : Les enseignants de l'URBA et de l'INALCO peuvent se rendre dans l'établissement partenaire pour enseigner un ou plusieurs cours.
- *Mobilité de formation* : Les personnels enseignants ou administratifs de l'URBA peuvent se rendre à l'INALCO pour une période de formation/de stage/d'observation (y compris cours structurés, formation linguistique). Les conférences sont inéligibles.

#### Candidature :

Il faut envoyer son dossier **avant le 15 février 2019** pour une mobilité dans l'année 2018/2019, aux adresses ci-dessous :

manusastra.sedyl@inalco.fr (projet manusastra)

et :

- pour les enseignants et personnels de l'URBA à SE. M. Le Recteur HENG Sophady
- pour les enseignants et personnels de l'INALCO à M. Joseph Thach

#### Composition du dossier de candidatures :

- Formulaire de demande de mission complété, avec l'accord du supérieur hiérarchique (formulaire attaché),
- Programme de formation ou d'enseignement,
- Accord de l'établissement d'accueil pour les missions d'enseignement (email est suffisant).

**Critères de sélection** : La sélection se fait sur la base d'un programme de mission et de la justification de la plus-value pour l'établissement d'envoi. Une attention particulière sera portée à l'égalité homme-femme.

#### Allocation Erasmus

La bourse se compose d'une partie forfaitaire destinée aux frais de transport et une autre pour les frais de séjour sur place.

Forfait de voyage : 1100€

Frais de séjour :

- Vers le Cambodge : 160€/jours (du 1er au 14ème jour) puis 112€/jour (à partir du 15ème).
- Vers la France : 140€/jour (du 1er au 14ème jour) puis du 98€/jour (à partir du 15ème jour).

Le membre du personnel enseignant ou administratif perçoit un premier versement de 80% du montant total de la bourse au moment de son départ vers le pays d'accueil. Les 20% restant seront versés après la fin de la mobilité, sous présentation des justificatifs demandés.



Nombre de mobilités disponibles pour l'année 2018/2019

<b>Missions d'enseignement</b>	<b>Cambodge &gt; France</b>	<b>France &gt; Cambodge</b>
Estimation du nombre de flux et durée pour 2018/2019	2 enseignants	2 enseignants

<b>Missions de formation (STT)</b>	<b>Cambodge &gt; France</b>
Estimation du nombre de flux et durée pour 2018/2019	1 enseignant ou administratif